

Chers parents,

Voici des renseignements sur les moments de communication officiels pour chaque compétence du programme ainsi que les moyens pour juger les progrès et les apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire. Comme il n'y a pas encore de bulletin spécifique pour le nouveau programme de maternelle 4 ans, nous utiliserons le même que pour les élèves fréquentant la maternelle 5 ans, et ce selon leurs compétences respectives.

Différents moyens peuvent être utilisés pour consigner l'information en vue du bulletin : grille d'observation, carnet d'observation, activité, portfolio, projet, situation d'apprentissage et d'évaluation, etc.

Étape	Durée de l'étape	Date de remise du bulletin	Modalité de transmission du bulletin
Communication autre que le bulletin		<i>Avant le 15 octobre 2023</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 1	28 août 2023 au 03 novembre 2023	<i>Au plus tard le 20 novembre 2023</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 2	06 novembre 2022 au 23 février 2024	<i>Au plus tard le 15 mars 2024</i>	<i>Sac d'école</i>
Bulletin étape 3	27 février 2024 au 20 juin 2024	<i>Au plus tard le 10 juillet 2024</i>	<i>Poste</i>

<i>Compétences</i>	<i>Étape 1</i>	<i>Étape 2</i>	<i>Étape 3</i>
1. Domaine physique et moteur	√		√
2. Domaine affectif	√		√
3. Domaine social		√	√
4. Domaine langagier	√	√	√
5. Domaine cognitif		√	√

Commentaires sur les apprentissages

Pour chacune des compétences, un espace est prévu dans le bulletin pour communiquer des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser une communication régulière avec vous, tels que : annotations dans l'agenda scolaire, entretien téléphonique et dossier d'apprentissage.

Barème, interprétation des résultats du bulletin et légende

Dans le cadre de l'évaluation des apprentissages de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des informations suivantes afin que nous ayons une compréhension commune des résultats attribués.

Tout comme vous, nous accordons une grande importance à nous adapter au rythme d'apprentissage de chaque enfant, et ce, dans toutes les sphères de leur développement.

Voici la légende qui apparaîtra dans le bulletin de votre enfant. L'évaluation des apprentissages réalisés par votre enfant s'appuie sur les critères d'évaluation des **Programmes d'éducation préscolaire (4 ans ou 5 ans)**. Dans ce contexte, l'enseignant n'évalue pas les connaissances, mais le niveau de développement des compétences de votre enfant. Conformément au **Régime pédagogique**, les résultats vous sont transmis sous forme de cotes (A, B, C, D).

COTES	LÉGENDE
A	L'élève se développe très bien
B	L'élève se développe adéquatement
C	L'élève se développe avec certaines difficultés
D	L'élève éprouve des difficultés importantes

Il est à noter que durant le préscolaire l'enseignant évalue la progression de votre enfant selon les objectifs qui ont été fixés pour lui. Par contre, pour les élèves qui terminent leur préscolaire, l'enseignant doit faire un bilan en lien avec les exigences du programme du préscolaire à la 3^e étape. Le bulletin indique comment il répond aux attentes du **Programme d'éducation préscolaire 5 ans**. L'évaluation peut donc être très différente lors de cette période de bilan.

COTES	LÉGENDE
A	L'élève dépasse les attentes du programme
B	L'élève répond aux attentes du programme
C	L'élève répond partiellement aux attentes du programme
D	L'élève ne répond pas aux attentes du programme

Plan d'intervention

Il est à noter qu'il y aura une première rencontre individuelle de parents le **2 novembre 2023** afin d'établir les priorités de votre enfant et d'élaborer le plan d'intervention. Vous recevrez les informations nécessaires pour vous préparer à cette rencontre en octobre.

Pour obtenir davantage d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nadia Ramisch,
directrice

Annie Maltais,
directrice adjointe